

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Acquisition de linge de maison et spécifique à la
petite enfance et d'articles de puériculture**

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 23 novembre 2026 à 12:00

Ville de Saint-Etienne
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Etienne CEDEX 1

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Renouvellement.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire	5
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique.....	8
6.2 - Transmission sous support papier.....	9
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Sélection des candidatures.....	9
7.2 - Attribution des accords-cadres	9
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
8 - Renseignements complémentaires.....	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
8.2 - Procédures de recours.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Acquisition de linge de maison et spécifique à la petite enfance et d'articles de puériculture

Lieu(x) d'exécution :

Crèches et écoles

42000 Saint-Etienne

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

L'estimation annuelle des fournitures pour chacun des lots est la suivante :

- Lot 1 : 11 000,00 € TTC
- Lot 2 : 4 000,00 € TTC.

Le montant maximum des dépenses (en euros HT) sur la durée totale du contrat par lot se définissent comme suit :

Lot	Montant maximum
1	140 000,00 €
2	60 000,00 €
Total	200 000,00 € HT

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Linge de maison et spécifique à la petite enfance
02	Articles de puériculture

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	19231000-4	Linge
01	39514000-8	Linge de toilette et de cuisine
01	39512000-4	Linge de lit
02	34912100-4	Poussettes
02	39113000-7	Sièges et chaises divers

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	TAFF1	FOURNITURE DE LINGERIE, LITERIE, TISSUS DE TABLE, LINGE DE MAISON
02	PEFI01	ACQUISITION MATERIEL PUERICULTURE (POUSSETTES, TRANSATS, STERILISATEURS, ETC....)
	PEFF02	FOURNITURES DIVERSES PETITE ENFANCE Y COMPRIS PETIT MATERIEL PUERICULTURE (BIBERONS, COUCHES, ETC....)

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats, pour un même lot, de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres de la Ville de Saint Etienne.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) commun à tous les lots,
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes propres à chaque lot,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes communes à tous les lots,
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) propre à chaque lot,
- Le cadre environnemental propre au lot 1,
- L'attestation de remise des échantillons propre au lot 1,
- Le cadre technique et environnemental propre au lot 2
- L'annexe n°1 : liste des sites de livraison commune à tous les lots.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes lots 1 et 2, dûment complété	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) lots 1 et 2, dûment complété dans son intégralité	Non
Le cadre environnemental du lot 1	Non
Le cadre technique et environnemental du lot 2	Non
Le catalogue des prix du fournisseur pour lots 1 et 2	Non
Les fiches techniques de tous les produits proposés dans le DQE pour lots 1 et 2	Non
Les échantillons pour le lot 1	Non
Le document attestant de sa conformité au label OEKO TEX 100 ou équivalent ou à défaut une attestation sur l'honneur (pour le lot 1) pour chaque article conforme au label OEKO TEX 100 ou équivalent,	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Remarque : Les échantillons devront être expédiés dans un colis séparé de l'offre.

Remarque importante : les colis seront clairement identifiés et porteront les mentions suivantes :

- 2026 17421 - Acquisition de linge de maison ou spécifique à la petite enfance et d'articles de puériculture
- Lot 1 « Linge de maison et spécifique à la petite enfance ».
- Nom du fournisseur
- Identification des échantillons selon la désignation indiquée dans le devis quantitatif estimatif. Les références du produit, le lot ainsi que les coordonnées du candidat apparaîtront sur chaque échantillon de manière discrète.

Les échantillons à fournir sont indiqués dans la colonne « Échantillon » du devis quantitatif estimatif et devront respecter les prescriptions suivantes :

- les échantillons seront fournis en un exemplaire ;
- les échantillons ne seront pas facturés à l'administration ;
- les échantillons devront être étiquetés suivant la désignation indiquée au DQE.

L'opérateur économique peut :

* soit remettre en main propre ses échantillons du lundi au vendredi (sauf jours fériés) **de 7h00 à 12h00 à l'adresse suivante :**

**Ville de Saint-Étienne
Direction des Achats et de la Logistique
Centre Technique Municipal
Plateforme Logistique
1, Rue Pierre de Coubertin
42000 SAINT-ETIENNE
A l'attention de LAURENDON Virginie**

* soit les expédier par courrier via un transporteur dans un colis à la même adresse que celle précisée ci-dessus.

En tout état de cause, les échantillons devront impérativement nous parvenir avant la date limite de réception des offres figurant sur la page de garde de ce document.

! Avant envoi ou remise des échantillons, les fournisseurs devront prendre contact avec Monsieur CARRET Jérôme au 06.21.31.25.75 du lundi au vendredi aux horaires suivants : de 7 heures à 12 heures.

En cas de difficulté pour joindre le précédent contact, les candidats peuvent se rapprocher de Madame LAURENDON Virginie au 04.77.48.78.08.

A l'issue du dépôt des offres, une attestation de remise des échantillons devra être présentée signée par le candidat pour être cosignée par un représentant du pouvoir adjudicateur

Il n'y aura aucune restitution des échantillons fournis

Tous les échantillons fournis par l'opérateur économique retenu que ce soit, avant l'attribution du contrat pour le choix de l'opérateur économique ou au cours de l'exécution de l'accord cadre deviennent la propriété pleine et entière de la Ville de Saint-Étienne sans que l'opérateur économique puisse prétendre à une indemnité

Essai :

Le personnel des crèches appréciera les qualités techniques et fonctionnelles des différents échantillons fournis. Ces échantillons seront mis en service et lavés, de ce fait, ils ne seront pas rendus aux opérateurs économiques non retenus. Aucun dédommagement financier ne sera versé.

En cours de l'accord cadre, le titulaire du marché s'engage à fournir gratuitement un échantillon d'un nouvel article pour essai.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Saint-Etienne Métropole / ville de Saint-Etienne

Service Commande Publique
2 Avenue Grüner
42000 SAINT-ETIENNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre retenue devra être signée électroniquement par l'attributaire avec un certificat valide et ce n'est qu'en cas d'impossibilité manifeste du candidat que l'offre sera transformée en offre papier, pour donner lieu alors à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt indiquées en page de garde du règlement de consultation s'entendent de manière stricte.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.

Les critères sont notés sur 20.

Lot 1 - Linge de maison et spécifique à la petite enfance

Critères	Pondération en %
1 - Prix, apprécié au regard des réponses apportées au devis quantitatif estimatif (DQE) et noté sur 20 points. Les quantités indiquées sur le DQE sont purement indicatives et non contractuelles. Elles serviront uniquement pour le choix des offres. Les offres seront analysées et comparées sur la base des prix unitaires HT remise déduite multipliés par les quantités estimatives mentionnées au DQE. Chaque prix indiqué sera le reflet exact du prix catalogue en vigueur au moment de la remise des offres affectée de la (ou les) remise(s) proposées. Remarque : Les candidats sont invités à remplir toutes les lignes du DQE. Si le candidat n'a pas renseigné la totalité du document, son offre sera déclarée irrégulière. <u>Méthode de calcul applicable à la somme du DQE :</u> Le candidat proposant le meilleur prix obtient la note maximale. Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points attribué.	40%
2 - Valeur technique de l'offre appréciée au vu des échantillons fournis et des documents attestant de la conformité au label OEKO TEX 100 ou équivalent et des fiches techniques et notée sur 20 points. Les fiches techniques permettront d'optimiser l'analyse des offres et d'affiner les choix. Les 9 échantillons à fournir sont indiqués dans la colonne « Echantillon » du devis quantitatif estimatif. Remarque : En cas d'absence d'un ou de plusieurs échantillons demandés ou d'une ou plusieurs fiches techniques, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière. Les candidats obtiendront la note de zéro à l'échantillon manquant. - Les échantillons notés sur 20, seront évalués au vu de : - Aspect, confort, coupe, adaptabilité sur matériel en place (note sur 6) - Qualité des matières, absorption, système d'attaches (note sur 6) - Tenue au lavage (note sur 8) A défaut d'un ou plusieurs échantillons, l'offre de l'opérateur économique ne sera pas déclarée irrégulière mais la note de zéro sera attribuée à l'échantillon manquant. <u>Méthode de calcul :</u>	40%

<u>notation sur 6</u> 0 = Absence d'échantillon ou article non satisfaisant 3 = Article partiellement satisfaisant 6 = Article satisfaisant <u>notation sur 8</u> 0 = Absence d'échantillon ou article non satisfaisant 4 = Article partiellement satisfaisant 8 = Article satisfaisant	
3 - Valeur environnementale, appréciée au regard des réponses apportées au cadre environnemental et notée sur 20 points. Remarque : A défaut de remise du cadre environnemental, l'offre de l'opérateur économique sera déclarée irrégulière. Si les candidats ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques du cadre environnemental, la note de zéro leur sera appliquée à la rubrique concernée. Sous-critère 1 : Nombre d'articles proposés dans le catalogue pour chaque gamme d'articles (note /10) Remarque : À défaut de fournir un document attestant de la conformité au label OEKO-TEX 100 (ou équivalent), ou tout autre justificatif équivalent, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière. En revanche, la note de 0 sera attribuée au candidat pour ce sous-critère. <u>Méthode de calcul applicable à chaque article du cadre environnemental,</u> Le candidat proposant le plus grand nombre d'articles d'une gamme conforme au label OEKO TEX 100 ou équivalent et présentant le document attestant ou à défaut une attestation sur l'honneur obtient la note de 1/1. De manière identique, pour le même article, le candidat proposant le plus grand nombre d'articles coton bio obtient également la note de 1/1. Le candidat proposant au moins un article d'une gamme d'articles conforme au label OEKO TEX 100 ou équivalent et présentant le document attestant ou à défaut une attestation sur l'honneur obtient 0,5/1. Le candidat proposant au moins un article d'une gamme d'articles coton bio obtient 0,5/1. Le candidat n'ayant pas répondu ou ne proposant aucun article correspondant à la demande ou n'ayant pas fourni les justificatifs ou attestation sur l'honneur, obtient la note de 0/1. Le total obtenu sur 15 est ramené sur 10. Sous-critère 2 : Politique d'achats responsables (note /5) - les moyens mis en œuvre pour assurer la traçabilité des produits (identité des sites de fabrication...) et les actions menées en matière de responsabilité sociale des fournisseurs (respect conventions OIT, amélioration des conditions de travail...). (note /3) - les mesures prises pour limiter les impacts environnementaux liés à la fabrication des produits (contrôle des rejets polluants, réduction des consommations d'énergie...). (note /2) <u>Méthode de calcul</u> <u>notation sur 2 :</u> 0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante 0,5 = réponse peu satisfaisante 1 = réponse moyennement satisfaisante 1,5 = réponse satisfaisante	20%

<i>2 = réponse très satisfaisante</i> <u>notation sur 3 :</u> <i>0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante</i> <i>0,75 = réponse peu satisfaisante</i> <i>1,5 = réponse moyennement satisfaisante</i> <i>2,25 = réponse satisfaisante</i> <i>3 = réponse très satisfaisante</i> Sous-critère 3 : Logistique durable (note /5) - les mesures mises en œuvre pour réduire les déchets d'emballage (note /3) - les actions mises en place pour limiter l'impact environnemental des livraisons (note /2) <u>Méthode de calcul</u> <u>notation sur 2 :</u> <i>0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante</i> <i>0,5 = réponse peu satisfaisante</i> <i>1 = réponse moyennement satisfaisante</i> <i>1,5 = réponse satisfaisante</i> <i>2 = réponse très satisfaisante</i> <u>notation sur 3 :</u> <i>0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante</i> <i>0,75 = réponse peu satisfaisante</i> <i>1,5 = réponse moyennement satisfaisante</i> <i>2,25 = réponse satisfaisante</i> <i>3 = réponse très satisfaisante</i>	
---	--

Lot 2 - Articles de puériculture

Critères	Pondération en %
1 - Prix, apprécié au regard des réponses apportées au devis quantitatif estimatif (DQE) et noté sur 20 points. Les quantités indiquées sur le DQE sont purement indicatives et non contractuelles. Elles serviront uniquement pour le choix des offres. Les offres seront analysées et comparées sur la base des prix unitaires HT remise déduite multipliés par les quantités estimatives mentionnées au DQE. Chaque prix indiqué sera le reflet exact du prix catalogue en vigueur au moment de la remise des offres affectée de la (ou les) remise(s) proposées. Remarque : Les candidats sont invités à remplir toutes les lignes du DQE. Si le candidat n'a pas renseigné la totalité du document, son offre sera déclarée irrégulière. <u>Méthode de calcul applicable à la somme du DQE :</u> <i>Le candidat proposant le meilleur prix obtient la note maximale.</i> <i>Pour obtenir le calcul des notes des offres suivantes, la formule suivante est appliquée : (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre considérée) x nombre de points attribué.</i>	40%
2 - Valeur technique, appréciée au regard des réponses apportées au cadre technique et notée sur 20 points.	

Remarque : A défaut de remise du cadre technique, l'offre de l'opérateur économique sera déclarée irrégulière. Si les candidats ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques du cadre technique, la note de zéro leur sera appliquée à la rubrique concernée. Remarque : Les fiches techniques permettront d'optimiser l'analyse des offres et d'affiner les choix. En cas d'absence d'une ou plusieurs fiches techniques, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière. Les candidats obtiendront la note de zéro à la fiche technique manquante. Sous-critère 1 : Nombre d'articles proposés dans le catalogue - Étendue de la gamme (note /4). <u>Méthode de calcul commune aux 4 lignes :</u> <i>Ce critère est apprécié à partir des propositions comparées des opérateurs économiques. Le candidat qui dispose du plus grand nombre d'articles sur son ou ses catalogue(s) obtient la note de 1/1. Le candidat proposant au moins un article sur son ou ses catalogue(s) obtient 0,5/1. Le candidat n'ayant pas répondu ou ne proposant aucun article correspondant à la demande, obtient la note de 0/1. La somme de toutes les lignes sera effectuée pour obtenir la note du sous-critère.</i> Sous-critère 2 : Descriptif des modalités de retour ou/et d'échange d'un article sous garantie dans le cas de défectuosité ou d'une erreur de livraison de la part du fournisseur (note /6). <u>Méthode de calcul :</u> <u>notation sur 6 :</u> <i>0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante 1,5 = réponse peu satisfaisante 3 = réponse moyennement satisfaisante 4,5 = réponse satisfaisante 6 = réponse très satisfaisante</i> Sous-critère 3 : Consultation d'un catalogue dématérialisé (note /2) <u>Méthode de calcul</u> <i>0 = si réponse négative 2 = si réponse positive</i> Sous-critère 4 : <u>Qualité technique des articles proposés dans le DQE (Analyse réalisée sur la base des fiches techniques et au vu de : la sécurité (systèmes de réglage, ergonomie, adaptation à l'usage en structure petite enfance, dispositifs de sécurité, conformité aux normes), la robustesse (qualité des matériaux, résistance à un usage intensif, garantie proposée) et la facilité d'entretien (nettoyage, éléments déhoussables, lavage en machine, entretien simplifié, compatibilité lave-vaisselle lorsque applicable)) (note/8)</u> <u>Méthode de calcul applicable à chaque article</u> <i>0 = absence de réponse ou réponse insatisfaisante 4 = réponse satisfaisante 8 = réponse très satisfaisante</i> <i>La somme de la note de tous les articles sera ramenée sur 8.</i>	40%
3 - Valeur environnementale, appréciée au regard des réponses apportées au cadre environnemental et notée sur 20 points.	20%

Remarque : A défaut de remise du cadre environnemental, l'offre de l'opérateur économique sera déclarée irrégulière. Si les candidats ne remplissent pas une ou plusieurs rubriques du cadre environnemental, la note de zéro leur sera appliquée à la rubrique concernée.

Sous-critère 1 : Achats responsables (note /10)

- les moyens assurant la traçabilité des produits et les engagements sociaux de ses fournisseurs (note /5) ;
- les dispositions mises en œuvre pour réduire les impacts environnementaux liés à la fabrication (contrôle des rejets polluants, réduction des consommations d'énergie...) (note /5).

Sous-critère 2 : Logistique durable (note /10)

- les actions visant à réduire les déchets d'emballages (note /5);
- les mesures permettant de limiter l'impact environnemental des livraisons (note /5).

Méthode de calcul commune aux sous-critères 1 et 2

notation sur 5 :

0 = pas de réponse ou réponse insatisfaisante

1,25 = réponse peu satisfaisante

2,5 = réponse moyennement satisfaisante

3,75 = réponse satisfaisante

5 = réponse très satisfaisante

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec au minimum les 3 candidats les mieux classés par lot. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation ne peut porter sur l'objet du contrat ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du contrat telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Ces négociations éventuelles auront pour objectif de faire préciser des éléments décrits dans les documents fournis par le candidat. Elles tendront, le cas échéant, notamment à l'amélioration du rapport qualité/prix de l'offre. Si des négociations sont jugées nécessaires, elles pourront donner lieu soit à l'envoi de courrier de négociation, soit à une présentation gracieuse de l'offre du candidat dans les locaux de Saint Étienne (ou par visioconférence). Dans cette dernière hypothèse, les candidats pourront être convoqués dans un délai minimum d'une semaine entre la date d'envoi de la convocation et la date de la réunion. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux. Saint-Etienne ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par

un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci. A l'issue de cette phase de négociation, les candidats disposeront tous du même délai pour remettre une nouvelle offre écrite s'ils le jugent utile, dans un délai qui sera communiqué aux candidats lors de cette phase de négociation. Après la remise des nouvelles offres, un nouveau classement sera effectué après application des critères de jugements précisés dans les pièces de la consultation. En cas de besoin, un second tour de négociation pourra être organisé selon les mêmes conditions que précédemment.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue Duguesclin

69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00

Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.